

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Séance du 16.07.2019)

Mairie de Guichen
Ille-et-Vilaine

L'an deux mil dix-neuf, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le neuf juillet deux mil dix-neuf, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Joël SIELLER, Philippe SALAÛN, Elif RICAUD, Dominique DELAMARRE, Annie QUINTIN, Maurice PITHOIS, Sylvie FLATTOT, Jean LEMOINE, Etienne VANDROMME, Christian BALLARD, Catherine HALLIER, Pascale THEZE, Hermine TOFFOLETTI, Patricia PIANET, Erik GAUTHIER, Matthieu CHANEL, Pierrick AUFFRAY, Thierry PRESSARD, Laurence BIENNE, Henri DUVAL.

Etaient excusés : Sylvana BIGOT, Antonio D'ANGELI, Dominique ROLLAND, Isabelle LEBOURDAIS, Héléne LE BARS, Michèle MOTEL, Daniel LEPORT.

Etaient absentes : Béatrice LAMBERT, Anne NICOT.

Ont donné pouvoir : Sylvana BIGOT à Philippe SALAÛN, Antonio D'ANGELI à Joël SIELLER, Dominique ROLLAND à Elif RICAUD, Isabelle LEBOURDAIS à Dominique DELAMARRE, Michèle MOTEL à Pierrick AUFFRAY.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE.

MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE GUICHEN

Le 6 juin 2019, le ministre Gérald Darmanin a dévoilé le plan de fermeture de plusieurs trésoreries sur le département d'Ille-et-Vilaine et notamment de celle de Guichen d'ici à 2023.

Cela implique, à terme, la disparition d'un accueil physique dans notre Commune, pourtant chef-lieu de canton. Qu'il s'agisse d'obtenir des renseignements à caractère fiscal, de payer leurs impôts ou leurs factures, la fréquentation du centre des finances publiques de Guichen est essentielle pour nombre de personnes. Ceux dont les déplacements sont difficiles ou qui n'ont pas accès aux services numériques vont se trouver grandement handicapés par cette disparition.

Cette fermeture va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens.

La gestion des encaissements des recettes de plusieurs services communaux et du CCAS sera, de fait, transférée sur la Commune et le CCAS, impliquant une nouvelle charge pour la Collectivité, qui ne sera aucunement compensée par l'Etat.

Les déplacements des services de la Ville de Guichen vers la trésorerie de rattachement vont se trouver compliqués, notamment pour les régies de recettes qui doivent être déposées en trésorerie pour ce qui est du numéraire.

La proximité et le contact nécessaires pour le contrôle des comptes et les conseils de gestion envers la Commune vont disparaître.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal **de voter une motion se prononçant contre la fermeture de la trésorerie de Guichen et de solliciter le maintien de la structure.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Joël SIELLER

